

par les clubs de chiens. L'interprétation du Standard d'une race de chiens est très difficile à résoudre et c'est pourquoi je dis "Autant de juges autant de types", parce que le juge doit plutôt employer son goût suivant son expérience, que l'interprétation du Standard, ce dernier étant si vague.

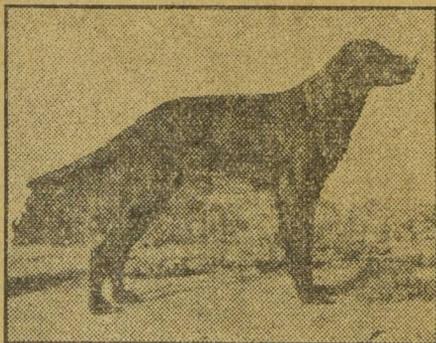


M. S. Laramée et son grand Danois "Léo"

En Europe, on préconise la mensuration comme moyen infaillible dans les concours, mais comme nous on trouve que cette méthode est difficile à appliquer considérant le peu de précision donné par la plupart des Standards.



Ramus von Broctzingen, C. K. C. 33268, chien policier, propriété de M. S. Laramée



Sonora Elcho (Imp) C. K. C. S. B. 38362

J'ai moi-même employé cette méthode sur certaines races dont le Standard est un peu plus explicite et j'en ai obtenu un bon résultat.

La responsabilité du juge

Le juge est en matière canine comme d'ailleurs en toute chose un éducateur, par conséquent doit rendre une décision irrévocable et sans reproche,



Firpo of Belgium, C. K. C. S. B. 41095. Groenendael, propriété de M. Chambord, de Montréal.

et pour rendre une décision sans reproche il lui manque la précision du Standard sans lequel il ne peut rendre justice. Tout est coordonné dans un animal, et de même qu'il y a un rapport certain entre la taille et la poitrine, une proportion analogue existe entre toutes les parties de son corps. C'est du concours de ces différentes proportions que résulte le type de chaque race.

Tous les connaisseurs qui ont établi des Standards de mensuration ne se sont pas contentés de quelques mesures, ils ont pris toutes les mesures